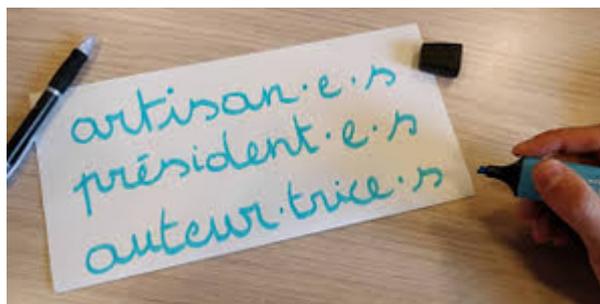


Bataille en vue à l'Assemblée contre l'écriture inclusive



Article rédigé par *Le Figaro*, le 24 février 2021

Source [Le Figaro] Soutenue par une soixantaine de députés LREM et LR, une proposition de loi vise à interdire cette orthographe qui se répand dans les documents administratifs. Elle a été déposée mardi à l'Assemblée.

L'article deux de la Constitution le rappelle, l'ordonnance de Villers-Cotterêts l'imposait dès 1539: «*La langue de la République est le français*», et les documents relatifs à la vie publique doivent être écrits en français «*et non autrement*». Alors, quand il a vu qu'À Périgueux devenait *Le Magazine des Périgourdins.e.s* et que la nouvelle maire PS, Delphine Labails, avait décidé de «*mettre à jour les documents municipaux*» en [écriture inclusive](#), Patrice Reboul a bondi: fin janvier, cet ancien avocat a adressé une requête en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux «*demandant l'annulation du règlement intérieur de la Ville de Périgueux rédigé en écriture dite inclusive*».

Comme lui, plus de soixante députés, issus de la majorité et de l'opposition LR et emmenés par l' élu LREM de l'Indre, François Jolivet, appellent, [dans une proposition de loi déposée mardi à l'Assemblée, à «interdire l'écriture inclusive dans les documents administratifs»](#). Dans les semaines qui viennent, ils souhaitent la voir débattue en séance publique. En attendant, François Jolivet a l'intention de demander aux ministres de faire interdire son usage dans leurs administrations.

Ancien membre (PS) de la municipalité de Périgueux, Patrice Reboul milite aujourd'hui au Parti radical de gauche (PRG): «*Juridiquement, j'estime, au vu notamment de la Constitution, de l'ordonnance de Villers-Cotterêts ou encore d'une récente jurisprudence du Conseil d'État, que tout acte d'administration rédigé ainsi est nul, explique-t-il au Figaro. Les actes officiels doivent l'être en langue française lisible par tous, au risque d'être illégaux. Or l'écriture inclusive n'est pas du français, c'est d'ailleurs imprononçable! Rédiger ainsi un acte officiel, c'est donc attenter à une certaine conception de l'universalité du service public*».

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)